

Corse, dans le 1^{er} (Ajaccio) à l'unanimité de 102 voix par 102 votants et 155 inscrits, dans le 2^e (Bastia) avec 136 voix sur 190 votants et 253 inscrits. Il opta pour Ajaccio, et fut remplacé à Bastia, le 10 octobre suivant, par M. du Roure. L'assassinat de sa fille, la duchesse de Praslin (17 août 1817), acheva de ruiner sa santé déjà fort ébranlée. Il languit encore pendant quatre ans, et mourut à 76 ans. Son corps fut inhumé aux Invalides. « Il avait, dit un historien, un physique des plus séduisants, uno de ces allures qui font insurrection dans les salons et dans les bouloirs; de longs cheveux bouclés encadraient merveilleusement sa tête harmonieuse, qui sembla une conception raphaëlique. » Marié en premières noces (1805) à Mlle de Coigny, qui mourut en couches en 1807, il était, par son second mariage avec Mlle de Gramont, proche parent de princes de Polignac. On a de lui : *État actuel de la Corse* (1821), sous le pseudonyme de P. S. Pompéi.

SÉBASTIANI (JEAN-ANDRÉ-TIBURCE, VICOMTE), député de 1823 à 1837, et pair de France, né à la Porta (Corse) le 21 mars 1786, mort à Bastia (Corse) le 19 septembre 1871, frère du précédent, fut élève du Prytanée de Paris, puis de l'École militaire de Fontainebleau, et fut nommé en 1806 sous-lieutenant au 1^{er} dragons. Il servit d'abord en Portugal, où il prit part à la bataille de Vimaira, puis en Espagne, sous les ordres de son frère (1809-1811), se distingua au combat de Ciudad-Réal, de Santa-Cruz, de Talavira, d'Almonacid, au passage de la Sierra Morena, à la prise de Malaga, et reçut le commandement de colonnes mobiles, à la tête desquelles il combattit tour à tour les Espagnols et les Anglais, notamment à Motril, dont il s'empara, et sous les murs de Gibraltar. Appelé, en 1812, à la grande armée, il fit la campagne de Russie, montra de la bravoure à la Moskowa, fut fait colonel en 1813, combattit à Leipzig et à Hanau, et fit l'œuvre d'un réel courage pendant la campagne de 1814 ainsi qu'à Waterloo. Après un dernier combat livré à la Patte-d'Oie pendant la retraite, il se retira avec les restes de l'armée derrière la Loire. Au retour des Bourbons, il se rendit dans son pays natal, et, trois ans plus tard, en 1818, il reçut le commandement de la légion corse. Nommé maréchal de camp à l'ancienneté, en 1823, il ne tarda pas à être mis en non-activité à cause de ses idées politiques et surtout à cause de l'attitude politique de son frère. Le 28 avril 1828, le grand collège de la Corse, par 20 voix sur 35 votants, l'envoya siéger à la Chambre des députés. Il vota avec le parti constitutionnel. A la fin de la même année, il prit part à l'expédition de Morée et s'empara de Coron. De retour en France, il fut réélu député (17 novembre 1830) par 22 voix (37 votants), et reçut de la monarchie de juillet le grade de lieutenant-général, le 27 février 1831. En 1832 il assista au siège d'Anvers. Réélu député, le 5 juillet 1831, dans le 1^{er} collège de la Corse (Ajaccio), par 93 voix sur 97 votants, 113 inscrits, puis, le 5 juillet 1834, par 97 voix sur 98 votants, 150 inscrits, il ne cessa de soutenir de ses votes le gouvernement de Louis-Philippe. Elevé à la pairie le 3 octobre 1837, il suivit au Luxembourg la même ligne de conduite, devint commandant de la division militaire de Marseille, et, en 1842, de celle de Paris, qu'il conserva jusqu'en 23 février 1848. Très attaché à la monarchie de juillet, il fit un accueil très réservé aux démarches de M. Piétri

chargé, en 1847, de présenter aux Chambres la pétition du roi Jérôme demandant l'autorisation de rentrer en France. M. Piétri dut lui rappeler qu'il avait pris, en 1831, devant les électeurs de la Corse, l'engagement de « travailler à la rentrée de la famille Bonaparte en France », pour le rendre favorable à l'objet de sa mission. M. Tiburce Sébastiani se retira en Corse après la révolution de 1848, et resta à l'écart de la politique. Grand-croix de la Légion d'honneur du 5 janvier 1845.

SÉBERT (LOUIS-EUGÈNE), représentant en 1871, député en 1876, né à Villeneuve-sur-Verberie (Oise) le 15 mai 1811, mort le 3 juillet 1876, fit son droit à Paris et y acheta une étude de notaire (1848). Président de la chambre des notaires (1864), il refusa, le 11 mars 1871, d'obtempérer aux ordres du délégué à la justice de la Commune, Protot, qui enjoignait aux notaires de faire acte d'adhésion au nouveau pouvoir dans les vingt-quatre heures, sous peine d'être considérés comme démissionnaires. Cet exemple, qui fut suivi par tous les notaires de Paris, valut à M. Sébert son élection à l'Assemblée nationale, lors des élections complémentaires du 2 juillet 1871, en remplacement de 21 représentants, morts, démissionnaires ou ayant opté pour d'autres départements. Élu représentant de la Seine, le 18^e sur 21, par 99,416 voix (200,823 votants, 458,771 inscrits), il prit place au centre gauche, vota contre la pétition des évêques, contre le service de trois ans, pour la démission de Thiers, pour le septennat, pour l'amendement Wallon et pour les lois constitutionnelles, et fut rapporteur (1875) du projet de loi sur l'hypothèque des navires. Réélu, le 20 février 1876, député du arrondissement de Senlis, par 9,882 voix (19,682 votants, 29,876 inscrits), contre 9,587 à M. Picard, il mourut en juillet suivant; il fut remplacé, le 1^{er} octobre, par M. Franck-Chauveau.

SÉBIRE (GILLES-FRANÇOIS), député en 1791, né à Saint-Malo (Ille-et-Vilaine) le 29 octobre 1760, mort à une date inconnue, cultivateur, devint, à la Révolution, officier municipal et administrateur du district de Dol, et fut élu, le 2 septembre 1791, député d'Ille-et-Vilaine à l'Assemblée législative, le 7^e sur 10, à la pluralité des voix. Membre de la commission des ports, il fit un rapport sur la concession des grèves du Mont-Saint-Michel. Après la session, il rentra dans l'obscurité. Le gouvernement consulaire, qui ne manquait aucune occasion de s'attacher les membres des anciennes assemblées, le nomma (germinal an IX) conseiller du premier arrondissement d'Ille-et-Vilaine.

SÉBIRE (AUGUSTE-LOUIS-HYACINTE), membre du Sénat, né à Valognes (Manche) le 2 novembre 1807, étudia la médecine, fut reçu docteur (1831), et exerça cette profession dans sa ville natale. Maire de Valognes de 1848 à 1851, il le redevint en 1878, représenta pendant de longues années le canton de Valognes au conseil général de la Manche, et se porta candidat républicain à la députation dans l'arrondissement de Valognes le 20 février 1876; il échoua avec 3,452 voix contre 9,713 à l'élu conservateur, M. Le Marois, et 1,792 à M. Pain. Lorsque le décès de M. Dufresne eut créé une vacance dans la représentation sénatoriale de la Manche, M. Sébire vit sa candidature adoptée par le parti républicain, et fut élu, le 7 juin

1885, sénateur du département par 745 voix (1,232 votants), contre 471 au vice-amiral de Guesdon, monarchiste. Il siégea à gauche, vota avec la majorité, pour l'expulsion des princes, pour la nouvelle loi militaire, et fut réélu, au renouvellement triennal du 5 janvier 1888, par 772 voix (1,247 votants). En dernier lieu, M. Sébire s'est prononcé pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour la procédure de la haute cour contre le général Boulanger. Officier de la Légion d'honneur et vice-président du conseil général de la Manche.

SÉBLINE (CHARLES-NICOLAS), membre du Sénat, né à Saint-Pellerin (Manche) le 4 juin 1816, commença ses études au lycée de Coutances, les acheva à Paris au lycée Saint-Louis, et devint, très-jeune encore, secrétaire de Léonor Havin, directeur du *Sicéle*. Après le 4 septembre 1870, à vingt-quatre ans, il fut nommé secrétaire général du département de la Manche. Il remplit ensuite les mêmes fonctions dans le département de l'Eure, puis dans celui de l'Aisne, et fut nommé, peu de temps après, préfet des Pyrénées-Orientales, puis préfet de Vaucluse. Le gouvernement du Seize-Mai le révoqua. Réintégré dans l'administration en 1877, M. Séblino fut appelé à la préfecture de l'Aisne. Il exerçait encore ces fonctions lorsque, les électeurs sénatoriaux du département ayant été convoqués pour donner un successeur à M. de Saint-Vallier décédé, il fut désigné comme candidat par un groupe de républicains. Le 4 avril 1886, il fut élu sénateur par 973 voix (1,368 votants), contre 394 à M. Sandrique. Mais le scrutin fut annulé par le Sénat pour une double raison : d'abord parce que Péla, préfet démissionnaire, n'avait pas cessé ses fonctions depuis six mois entiers ; en second lieu, parce qu'il n'avait pas atteint l'âge de quarante ans fixé par la loi. Le 16 mai de la même année, M. Séblino se représenta : il fut réélu par 984 voix (1,349 votants), contre 364 à M. Sandrique. La première des deux conditions se trouvait alors remplie ; mais il s'en fallait de quelques jours que la seconde le fût également : l'élection fut de nouveau cassée. Un troisième scrutin (11 juillet 1886) donna à M. Séblino 1,021 voix (1,214 votants), contre 214 à M. Sandrique, et l'ex-préfet de l'Aisne fut, cette fois, admis à siéger. Il prit place au centre gauche, parla (mars 1887) contre la convention commerciale conclue avec la Grèce, et vota pour la nouvelle loi militaire, et, en dernier lieu, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse ; il s'abstint sur la procédure de la haute cour contre le général Boulanger.

SECONDS (JEAN-LOUIS), membre de la Convention, né à Rodez (Aveyron) en 1744, mort à Paris le 6 décembre 1819, était homme de loi à Rodez avant la Révolution. Élu, le 8 septembre 1792, député de l'Aveyron à la Convention nationale, le 6 sur 9, par 310 voix (182 votants), il prit place à la Montagne et s'exprima ainsi, dans le procès du roi, au 3^e appel nominal : « Citoyens législateurs, comme homme, comme citoyen, comme juge, comme législateur, pour le salut de ma patrie, pour la liberté du monde et le bonheur des hommes, je vote pour la mort et la mort la plus prompte de Louis. Il est ridicule, il est ab-

surde de vouloir être libre, d'oser seulement en concevoir la pensée, quand on ne sait pas, quand on ne veut pas punir les tyrans. Je n'en dirai pas ici davantage, le surplus de mes motifs est imprimé sous mon nom pour répondre à la nation, à l'Europe, à l'univers de mon jugement. » Il vota également contre l'appel au peuple et contre le sursis, et ne joua dans l'assemblée qu'un rôle très effacé. Après la session, il fut, quelque temps commissaire du Directoire exécutif, puis vécut dans la retraite à Paris.

SÉDILLEZ (MATHURIN-LOUIS-ETIENNE), député en 1791, et au Conseil des Anciens, membre du Tribunat, député au Corps législatif de 1811 à 1815, né à Nemours (Seine-et-Marne) le 19 décembre 1745, mort à Nemours le 21 septembre 1829, « fils de maître Mathurin Sédilloz, avocat en parlement du bailliage de Nemours, y demeurant, et de dame Marie-Louise Debonnaire », fit son droit à Orléans, et se fixa comme avocat à Nemours ; il était procureur du roi en la maîtrise des eaux et forêts de Nemours, au moment de la Révolution. Il embrassa avec ardeur les idées nouvelles, devint président de l'administration du district de Nemours puis président du tribunal de district, et fut élu, le 31 août 1791, député de Seine-et-Marne à l'Assemblée législative, le 2^e sur 11, par 205 voix (279 votants). Membre et rapporteur du comité de législation, il proposa, le 9 février 1792, d'ordonner aux émigrés de rentrer en France sous peine d'une triple contribution ; le 27 juillet, il fit décréter qu'il ne serait plus délivré de passeports pour l'étranger, sauf aux agents du gouvernement ; le 12 septembre, il essaya, sans succès, de faire modifier la loi nouvelle sur le divorce. Après la session, il fut arrêté comme royaliste et resta onze mois en prison. Il ne recouvra la liberté qu'au 9 thermidor et vécut quelque temps dans la retraite. Élu, le 27 germinal an VI, député de Seine-et-Marne au Conseil des Anciens, il y défendit la liberté de la presse, se prononça contre l'emprunt forcé, s'opposa, le 21 août, à ce qu'on interdît aux fonctionnaires publics le droit de s'intéresser aux fournitures faites pour le compte du gouvernement ; au mois d'octobre suivant, il combattit la résolution qui proposait la peine de mort contre les signataires des stipulations faites avec les étrangers, et ayant pour but de changer la constitution. Partisan du général Bonaparte et du 18 brumaire, il fut appelé, le 19, à la Commission Intermédiaire des Anciens, et, le 4 nivôse an VIII, au Tribunat. Il parut d'abord vouloir prendre place dans l'opposition, et se montra en effet hostile au projet de loi sur l'organisation administrative intérieure, demanda l'abolition de la peine de mort, l'institution d'un nouveau code pénal, plus humain, et se déclara l'adversaire du projet de code civil. Mais il se rétracta peu après, « au nom du bien public », et approuva ce qu'il avait précédemment blâmé. Sorti du Tribunat en l'an XII, il devint inspecteur général des Ecoles de droit le 10 brumaire an XIII, fonctions qu'il exerça pendant six ans. Élu, le 8 mai 1811, par le Sénat conservateur, député de Seine-et-Marne au Corps législatif, il fit partie de la commission de l'instruction publique, en sortit en 1815, et devint, à la Restauration, conseiller ordinaire de l'Université royale.

SÉE (CAMILLE), député de 1876 à 1881, né à Colmar (Haut-Rhin) le 19 mars 1847, neveu et

gendre du docteur Germain Séo, étudia le droit à Strasbourg, se fit inscrire au barreau de Paris, et, en 1860, devint secrétaire de M. Groualle, avocat au conseil d'Etat et à la cour de Cassation. D'opinions républicaines modérées, il fut nommé secrétaire général du ministère de l'Intérieur le 10 septembre 1870, put sauvegarder le ministère pendant la journée du 31 octobre, fut félicité officiellement par le ministre, M. Ernest Picard, et quitta ce poste le 13 février 1871. Nommé sous-préfet de Saint-Denis le 15 juin 1872, il envoya sa démission à l'époque de la chute de Thiers (24 mai 1873). Elu, le 23 avril 1876, au second tour, député du 1^{er} arrondissement de Saint-Denis, en remplacement de Louis Blanc, qui avait opté pour le 6^e arrondissement de Paris, par 6,303 voix (12,667 votants, 18,876 inscrits), contre 5,763 à M. Bonnet-Duverdier, radical, il prit place à la gauche républicaine, qui le fit entrer dans son bureau, et fut l'un des 363 députés qui, au 16 mai, refusèrent le vote de confiance au ministère de Broglie. Réélu, le 14 octobre 1877, par 13,429 voix (18,132 votants, 19,114 inscrits), il devint secrétaire de la Chambre et membre de plusieurs commissions, et déposa, le 28 octobre 1878, une proposition de loi sur l'enseignement supérieur des jeunes filles, dont Broca fut le rapporteur au Sénat, en juin 1880; il déposa aussi (mai 1880) une proposition de loi sur la capacité civile de la femme. Il échoua aux élections du 4 septembre 1881, avec 1,471 voix, contre 10,326 à l'élue, M. Delattre, radical, et 129 à M. Epailly, et reprit alors sa place au barreau.

SÉELIGMANN. — Voy. EICHTAL (D').

SÉGAUVILLE (LOUIS, BARON DE), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Lavar (Tarn) le 11 octobre 1776, mort à Saint-Pierre (Tarn) le 7 avril 1814, « fils de Thomas SégaUVille, docteur-médecin, et de dame Marguerite Devolsins », s'engagea en 1790, servit au 22^e chasseurs à cheval, fit les campagnes d'Italie, passa lieutenant aux guides de Bonaparte et capitaine dans les grenadiers à cheval de la garde consulaire. Major à Austerlitz, baron à Wagram, lieutenant-colonel et aide-de-camp de Bessières, avec lequel il fit la campagne de Russie, il fut nommé, le 21 avril 1813, colonel du 2^e hussards, et se signala durant la campagne de France en 1814. Elu, le 16 mai 1813, suppléant à la chambre des Cent-Jours par le 1^{er} arrondissement de Lavar, avec 16 voix (25 votants), contre 9 à M. Tréneuil, avocat, il siégea de suite, en remplacement de M. Corbière, qui avait opté pour le grand collège du même département. Mis en non-activité à la seconde Restauration, puis à la retraite le 16 juillet 1823, il fut rappelé à l'activité, comme colonel, le 10 décembre 1830, fut promu maréchal de camp le 2 avril 1831, commandeur de la Légion d'honneur le 16 novembre 1832, et reçut le commandement du département de Lot-et-Garonne.

SEGETAIN (LOUIS-FRANÇOIS LAURENT), député au Conseil des Anciens, né et mort à des dates inconnues, négociant à Laval, fut élu, le 23 vendémiaire an IV, député de la Mayenne au Conseil des Anciens, par 71 voix (193 votants). Il fut membre de plusieurs commissions, notamment de celle chargée de la comptabilité nationale, et devint liquidateur particulier de la liquidation générale de la dette publique. Son rôle politique n'a pas laissé d'autres traces.

SEGETAIN (ESPRIT-ADOLPHE), député au Corps législatif de 1852 à 1857, né à Laval (Mayenne) le 15 octobre 1818, mort à Laval le 7 février 1862, de la famille du précédent, propriétaire, fut porté candidat du gouvernement au Corps législatif le 29 février 1852, et élu député de la 3^e circonscription de la Mayenne par 7,428 voix (18,671 votants, 27,756 inscrits), contre 5,462 à M. Martinet et 5,475 à M. de Vaujuas. Il vota constamment avec la majorité dynastique. Le 22 juin 1857, il échoua, au second tour de scrutin, avec 7,988 voix contre 11,336 à l'élue, M. Halligon, de l'opposition, et ne se représenta plus.

SÉGRETIER (JACQUES-CLAUDE-FLORENT), député en 1791, né en 1753, mort à une date inconnue, propriétaire à Boissis-la-Bortrand (Seine-et-Marno), et administrateur du département, fut élu, le 2 septembre 1791, 1^{er} suppléant de Seine-et-Marno à l'Assemblée législative, par 171 voix (227 votants). Admis à siéger le 2 novembre 1791, en remplacement de M. de Jaucourt, démissionnaire, il ne se fit pas remarquer dans la majorité, reentra dans la vie privée après la session, et devint conseiller général de son département sous le Consulat.

SEGRIS (ALEXIS-EMILE), député au Corps législatif de 1853 à 1879 et ministre, né à Poitiers (Vienne) le 4 mars 1811, mort le 7 septembre 1880, étudia le droit dans sa ville natale et se fit inscrire au barreau d'Angers. Bâtonnier de l'ordre, adjoint au maire de la ville, conseiller général du canton nord-est d'Angers, il se présenta, comme candidat officiel au Corps législatif, le 27 novembre 1859, dans la 1^{re} circonscription de Maine-et-Loire (Angers), et fut élu député par 19,369 voix (23,113 votants, 38,866 inscrits), contre 3,631 à M. de Cumont. Il remplaça M. Dubois, nommé premier président. M. Segris siégea dans la majorité dynastique, dont il fut un des orateurs les plus distingués, se prononça contre l'abrogation de la loi de sûreté générale, appuya le gouvernement à propos de l'expédition du Mexique, et réélu le 1^{er} juin 1863, par 22,019 voix (27,675 votants, 41,245 inscrits), contre 5,404 à M. Ch. Giraud, et le 21 mai 1869, par 22,001 voix (31,984 votants, 42,135 inscrits), contre 9,682 à M. Cubain, fut le constant approbateur du gouvernement impérial, qu'il suivit dans son évolution libérale à la fin du règne. L'empereur avait pensé à lui, en 1867, pour le portefeuille de l'Intérieur; la note confidentielle remise, à cette occasion, par M. Rouher, au chef de l'Etat, portait: « Ce député a du talent de parole, il riposte avec vigueur; seulement ne serait-il pas très irrésolu dans la conduite des affaires publiques? On le pense généralement. » Signataire de l'interpellation des 116, M. Segris reçut, lors de la formation du cabinet E. Olivier (2 janvier 1870), le portefeuille de l'Instruction publique, qu'il garda jusqu'au 13 avril. Le nouveau ministre nomma une commission de hautes études dont la présidence fut conférée à M. Guizot, révoqua M. Le Verrier de ses fonctions de directeur de l'Observatoire (3 février), adressa en avril une circulaire aux préfets, relativement au service de l'Instruction primaire, ferma pour un mois l'Ecole de médecine, à la suite de manifestations qui s'y étaient produites contre le professeur Tardieu, et fut appelé, le 14 avril, à succéder à M. Buffet comme ministre des Finances. Ce fut à ce titre qu'il fut chargé, au mois de juillet suivant, de

l'emprunt de 750 millions, contracté par le gouvernement après la déclaration de guerre à la Prusse. Contraint de quitter le pouvoir le 8 août, en même temps que M. Em. Ollivier, il reprit, après le 4 septembre, sa place au barreau et ses fonctions de juge suppléant au tribunal d'Angers. Commandeur de la Légion d'honneur (1867).

SÉQUIER (JEAN-ANTOINE-MATHIEU, BARON), pair de France, né à Paris le 21 septembre 1768, mort à Paris le 3 août 1848, fils d'Antoine-Louis Séguler, conseiller au parlement, et de Marguerite-Henriette de Vassal, fut reçu avocat en 1789 et nommé conseiller du roi et substitut du procureur général peu de temps avant la suppression des parlements. Il quitta la France en mars 1791, n'y revint qu'après la chute de Robespierre et, par la protection de Cambacérès, son parent, entra dans la magistrature sous le Consulat. Commissaire du gouvernement près le tribunal de la Seine en septembre an IX, président de la cour d'appel de Paris, en remplacement de Treilhard, le 8 décembre 1802, commandeur de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII, il participa à la rédaction du code de procédure civile. Baron de l'Empire du 8 janvier 1809, M. Séguler témoigna d'abord à Napoléon un enthousiasme sans bornes ; il s'écriait après Tilsitt : « Napoléon est au delà de l'histoire humaine ; il appartient aux temps héroïques ; il est au-dessus de l'admiration ; il n'y a que l'amour qui puisse s'élever jusqu'à lui. » Néanmoins, le 6 avril 1814, Séguler proposa à la cour de déclarer que, « sentant tout le prix des efforts qui ont enfin délivré la France d'un joug tyrannique », elle adhérerait à la déchéance de l'empereur. Le 18 avril, il complimentait le comte d'Artois, puis le 2 mai, Louis XVIII, qui, dit-on, ne put s'empêcher de sourire en reconnaissant dans le discours de Séguler des réminiscences peu dissimulées d'une harangue adressée jadis par le même Séguler au « tyran » déchu. Aux Cent-Jours, l'empereur destitua et exila M. Séguler ; la seconde Restauration le rétablit dans sa charge de premier président, et le nomma pair de France le 17 août 1815. Il procéda, peu après, à l'instruction du procès du maréchal Ney, vota pour la mort lors du jugement, prononça, en 1816, un discours de rentrée qui attaquait les mœurs du temps et qui fut chansonné avec finesse par Béranger, et, après l'attentat de Louvel, demanda au roi le rétablissement de la torture ; il fut chargé de l'instruction du procès. Il était alors vice-président de la Chambre des pairs. L'exaltation de son royalisme parut diminuer un peu à l'avènement de Charles X, et son attitude comme président, dans l'affaire du *Constitutionnel* et du *Courrier français*, lui concilia les sympathies de l'opposition. Il conserva ses fonctions en 1830, reçut, en 1834, la grand-croix de la Légion d'honneur et se renferma de plus en plus dans ses occupations judiciaires, où il fit preuve d'un jugement prompt et facile, d'une intégrité scrupuleuse, et aussi d'un esprit de repartie et de boutade parfois peu en harmonie avec la haute situation qu'il occupait. Il mourut dans sa charge de premier président et peu de mois après la révolution de février.

SEGUIN (PHILIPPE-CHARLES-FRANÇOIS), membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents, né à Besançon (Doubs) le 17 janvier 1741, mort à Vaivre (Haut-Saône) le 23 janvier 1812, entra dans les ordres. Il était chanoine à Besançon lors de la Révolu-

tion, dont il embrassa avec ardeur les principes. Vice-président de l'administration départementale du Doubs, évêque constitutionnel du département (février 1791), il fut élu, le 5 septembre 1792, député du Doubs à la Convention, le 3^e sur 6, par 230 voix (329 votants). Seguin siégea parmi les modérés et répondit au 3^e appel nominal dans le procès du roi : « Louis Capet, incontestablement, s'est rendu coupable de haute trahison et de conspiration contre l'Etat. Obligé de répondre à la question : quelle est la peine que Louis doit subir ? Je réponds d'abord que je ne partage point l'opinion de ceux qui croient devoir le condamner à mort. Je sais que c'est la peine prononcée par la loi contre tous les conspirateurs, et que de bien moins coupables que Louis y ont été condamnés. Mais, la cette loi est-elle applicable à Louis ? Et devons-nous tel, pouvons-nous même prononcer comme juges ? Je ne le pense pas. »

« Si vous condamnez Louis à mort, ma crainte est que, loin de servir la nation française par ce grand acte de vengeance, vous ne serviez au contraire, contre elle, tous les despotes de l'Europe ; que leur donnant un nouveau prétexte de nous calomnier avec plus de fondement et d'avantages auprès des peuples, et s'armer d'une manière plus terrible contre notre liberté ; que vous ne serviez en même temps les projets de quelques ambitieux cachés qui n'attendent peut-être que ce moment et d'autres événements qu'ils peuvent faire naître, pour tenter de relever le trône, et de s'y placer eux-mêmes. »

« Cette crainte peut-elle ne pas paraître au moins fondée, quand nous nous voyons environnés d'hommes achetés pour influencer, par leurs menaces surtout, le jugement à porter sur le ci-devant roi ? Sans doute, si, après un jugement à mort, quelques ambitieux osent se montrer, si les despotes de l'Europe coalisés tentent quelque invasion nouvelle sur le territoire de la république, les Français, incapables de reprendre leurs fers, sauront par leur énergie et leur courage les faire repousser bientôt, les uns et les autres, de leur témérité et de leur audace. »

« Mais est-ce donc un vœu encore à former pour le peuple français, que de nouvelles victoires ? Aurions-nous déjà oublié ce que les premières nous ont coûté de victimes ? Au moins cette considération mérite d'être pesée ; car de quel danger pourrait être l'existence d'un ci-devant roi, devenu l'homme le plus méprisé et le plus avili ? »

« J'ajoute que l'existence de Louis, en même temps qu'elle serait pour tous les despotes un exemple infiniment plus terrible que ne pourrait être sa mort, peut être au contraire utile à la nation, en lui servant d'otage et d'un garant de la paix. »

« D'après ces considérations, je vote pour la réclusion de Louis Capet pendant tout le temps de la guerre, et le bannissement après le rétablissement de la paix. »

Il vota en outre pour l'appel au peuple et pour le sursis. Réélu, le 21 vendémiaire an IV, député du même département au Conseil des Cinq-Cents, par 144 voix (220 votants), il en sortit en l'an VII, et ne reparut plus sur la scène politique.

SÉGUR (JOSEPH-MARIE, VICOMTE DE), député en 1789, né à Paris le 5 février 1744, mort le 27 août 1815, entra fort jeune dans les armées du roi, et devint colonel du régiment de Cham-

pagne; il était maréchal de camp et chevalier de Saint-Louis à la Révolution. Élu, le 8 avril 1789, député de la noblesse aux États-Généraux par la sénéchaussée de Bordeaux, il refusa de s'associer aux réformes réclamées par la majorité, donna presque immédiatement sa démission, et fut remplacé, le 27 août 1789, par M. Dabadye. Il émigra en 1791, rentra en France à l'époque du Consulat, mais n'exerça plus aucune fonction publique.

SÉGUR (JOSEPH-ALEXANDRE-PIERRE, COMTE DE), député en 1789, né à Paris le 14 avril 1756, mort à Bagnères-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées) le 27 juillet 1805, entra dans les armées du roi, devint colonel des régiments de Noailles, de Lorraine, des dragons de Ségur, et fut promu maréchal de camp le 19 mars 1788. Il quitta l'armée l'année suivante pour s'occuper de littérature, et fut élu, le 16 mai 1789, député de la noblesse aux États-Généraux par la ville de Paris. Il ne s'y fit remarquer que par son attachement au roi. Après la session, il reprit ses occupations littéraires, publia des chansons, des romans et des pièces de théâtre, fut poursuivi comme noble en 1793, et confia à un conventionnel, de ses amis, le manuscrit mal recopié, des *Mémoires de Besenval*, qui donna lieu, lors de sa publication, en 1805, à de nombreuses réclamations. On doit à M. de Ségur un grand nombre d'ouvrages parmi lesquels on peut citer: *Réflexions sur l'armée et sur les rapports à établir entre elle et les troupes nationales* (1789); *Essai sur l'opinion considérée comme une des principales causes de la révolution de 1789* (1790); *Le Fou par amour*, drame en vers (1791); *L'Amant arbitre*, comédie, en vers (1799); *La Dame voilée* et *le Cabriolet jaune*, opéras-comiques (1800); *la Création du monde*, oratorio traduit de l'allemand (1801); *Ma prison depuis le 23 vendémiaire jusqu'au 10 thermidor* (1795); *Les femmes, leurs mœurs, leurs passions, leur influence* (1803), etc.

SÉGUR (LOUIS-PHILIPPE, COMTE DE), député au Corps législatif en l'an IX, membre du Sénat conservateur, pair de France, né à Paris le 10 décembre 1753, mort à Paris le 27 août 1830, fils aîné du maréchal de Ségur (1724-1801), fit ses études à l'université de Strasbourg où il reçut les leçons du pasteur Koch, devint, en 1763, sous-lieutenant au régiment mestre-de-camp général, capitaine en 1772, et colonel en second du régiment d'Orléans en 1776. Il fréquenta fort assidûment Mme du Deffand et les beaux esprits du temps, et se lia avec Laharpe, Marmontel et Voltaire. En 1782, il prit part aux dernières affaires de la guerre d'Amérique, et devint, le 5 décembre de l'année suivante, colonel des dragons de Ségur. Après avoir travaillé quelques mois avec son père au ministère de la Guerre, il fut nommé, en octobre 1784, ambassadeur en Russie où il ne tarda pas à être apprécié de Catherine II; il lui adressait des épitres et composait des pièces galantes pour son théâtre particulier. Il l'accompagna en Crimée en 1787, et profita de ce voyage, dont il a publié une relation, pour clore entre la France, la Russie, l'Autriche et l'Espagne, une alliance tendant au démembrement de la Turquie. Ce projet ayant échoué par l'insouciance de Louis XVI, Ségur revint en France en novembre 1789. Il se mêla au mouvement politique et se montra partisan des idées nouvelles. En mars 1791, il fut nommé, à la place du cardinal de Bernis, ambassadeur à Rome, mais le pape refusa de le recevoir. Il obtint, à

son retour, le grade de maréchal de camp et fut envoyé à Berlin, avec la mission de détacher la Prusse de la ligne conclue à Pillnitz. Mais le roi de Prusse ayant appris que Ségur apportait trois millions pour se rendre favorables les ministres et les favoris, lui tourna brutalement le dos le jour où il lui présenta ses lettres de créance (12 janvier 1792). A quelques jours de là, Ségur fut grièvement blessé en duel; il dut quitter Berlin au mois de mars suivant, refusa le portefeuille des Affaires étrangères que lui offrit le roi, et se retira à Chateaufort, près de Secaux, où il vécut dans la retraite pendant la plus grande partie de la Révolution. Sous le Directoire, il composa son *Histoire de Frédéric-Guillaume II* (1800), et se montra quel quefois aux dîners du Vaudeville. Le 13 brumaire le fit rentrer dans la vie publique. Élu, le 8 ventôse an IX, par le Sénat conservateur, député de l'Isère au Corps législatif, il demanda et obtint, en juillet 1802, l'ouverture d'un registre pour le vote des députés sur le Consulat à vie. Très dévoué à Bonaparte, qui lui avait pourtant demandé « s'il était parot du Ségur qui faisait des livres », il devint successivement conseiller d'Etat le 4 nivôse an XI, membre de la Légion d'honneur le 9 ventôse an XII, grand-officier du palais de l'empereur le 21 messidor an XII, grand aigle de la Légion d'honneur le 14 pluviôse an XIII, comte de l'Empire le 23 mai 1803, et membre du Sénat conservateur le 5 avril 1813. En 1814, durant la campagne de France, il fut nommé commissaire extraordinaire dans la 18^e division militaire, mais n'eut pas le temps d'y organiser la défense. Il adhéra à la déchéance de l'empereur, se rendit au-devant de Louis XVIII à Compiègne, et fut nommé pair de France le 4 juin 1815. Pendant les Cent-Jours, il reprit ses anciennes fonctions auprès de l'empereur qui le nomma pair le 2 juin 1815. Il soutint énergiquement les droits de Napoléon II et offrit de suivre l'empereur partout où il irait. L'ordonnance royale du 24 juillet 1815 le destitua de ses charges et fonctions; mais il rentra à la Chambre des pairs le 19 novembre 1819, siégea assidûment et vota fréquemment avec le parti libéral. Il applaudit à la révolution de 1830 et au retour du drapeau tricolore, et fut l'un des premiers à adhérer au gouvernement de Louis-Philippe. Il mourut peu après. Membre de l'Académie française depuis 1803, M. de Ségur a publié un très grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels on peut citer: *Pensées politiques* (Paris, 1795); *Théâtre de l'Hermitage* (1798); *Tableau historique et politique de l'Europe (1786-1796) contenant l'histoire des principaux événements du règne de Frédéric-Guillaume II, roi de Prusse, et un précis des révolutions du Brabant, de Hollande, de Pologne et de France* (1801); *Politique de tous les cabinets de l'Europe pendant les règnes de Louis XV et de Louis XVI, d'après les écrits de Favier* (1822); *Galerie morale et politique* (1817); *Romances et chansons* (1819); *Histoire de France, jusqu'à la mort de Louis XI* (1824-30); *Mémoires ou souvenirs et anecdotes* (1824). Il a donné lui-même une édition de ses *Œuvres complètes* (1824).

SÉGUR (HENRY-RAYMOND-EUGÈNE, COMTE DE), pair de France, né à Paris le 13 février 1798, mort au Château de Méry-sur-Oise (Oise) le 15 juillet 1863, « fils de Octave-Gabriel-Henry de Ségur, citoyen français, et de Marie-Félicité-Henriette d'Agnesseau », et petit-fils du précédent, fut admis à siéger à la Chambre des

pairs, le 9 septembre 1830, à titre héréditaire, en remplacement de son grand-père décédé. Il prit place dans la majorité conservatrice, soutint constamment le pouvoir de ses votes et rentra dans la vie privée à la révolution de 1848.

SÉGUR (PHILIPPE-PAUL, COMTE DE), pair de France, né à Paris le 4 novembre 1790, mort à Paris le 25 février 1873, le second des fils du comte Louis-Philippe de Ségur (*Voy. plus haut*) et de « très haute et très puissante dame, madame Antoinette-Elisabeth-Marie d'Aguesseau », passa une partie de sa jeunesse en Angleterre, termina ses études dans sa famille, à Chatenay, et s'engagea, après le coup d'Etat de brumaire, dans les chasseurs à cheval de la garde consulaire. Il fit comme sous-lieutenant la campagne de 1800 dans l'armée de Moreau, et assista à Hohenlinden. Aide-de-camp de Macdonald à l'armée des Grisons, puis en Danemark, il se fit remarquer par Junot, qui le fit entrer dans l'état-major particulier de Bonaparte; celui-ci le prit en affection, et lui confia la garde et la sûreté de sa personne. Capitaine en 1801, et chargé d'une inspection militaire en Belgique et sur le Rhin, il partit en 1805 avec la grande armée, fut envoyé à Mack, enfermé dans Ulm, comme parlementaire, décida de la reddition de cette place, assista à Au-terlitz, puis, passé au service du roi Joseph, se distingua au siège de Gênes et rentra en France avec le grade de chef d'escadron; il épousa peu de temps après Mlle de Laucay, fille d'un préfet du palais de l'empereur, et prit part à la campagne de 1806, puis à la guerre de Pologne, où il fut fait prisonnier par les Russes, après avoir été blessé grièvement. Interné en Moscovie, il ne recouvra sa liberté qu'après Tilsitt et fut alors promu major. Passé en 1808 à l'armée d'Espagne, il chargea à la tête des lanciers rouges de la garde, au défilé de Somosierra (30 novembre 1808), et gagna le grade de colonel. Il était déjà officier de la Légion d'honneur. Il dut alors revenir en France à cause de ses blessures, et fut chargé de présenter au Corps législatif les drapeaux pris à l'ennemi. Comte de l'empire du 31 décembre 1809, il remplit, en 1810, plusieurs missions auprès des cours de Vienne et de Saint-Petersbourg, et devint général de brigade le 20 juin 1811. A la campagne de Russie, l'année suivante, il se distingua dans les négociations qui suivirent la prise de Smolensk, et, lors de l'incendie de Moscou, donna les derniers ordres de l'évacuation. Il fit, en 1813, la campagne de Saxe, comme commandant du 3^e régiment des gardes d'honneur, assista à Leipzig et à Hanau, et, dans la campagne de France, à Montmirail et au combat de Reims, où il reçut plusieurs blessures. Fidèle à Napoléon jusqu'au dernier moment, il offrit, après l'abdication, ses services à Louis XVIII, qui le nomma chef d'état-major de la cavalerie de l'ex-garde impériale. Pendant les Cent-Jours il reçut le commandement des défenses provisoires de la rive gauche de la Seine. Destitué à la seconde Restauration puis mis en disponibilité, il fut replacé dans le cadre d'activité en 1818, et nommé commandeur de la Légion d'honneur (1819), mais sans commandement actif. Il s'occupa de littérature et d'histoire, et entra à l'Académie française, le 26 mars 1830, en remplacement de M. de Lévis. L'artisan de Louis-Philippe, M. de Ségur ne tarda pas à être rappelé à l'activité, Lieutenant-général, le 27 février 1831, et pair de France le 19 novembre de la même année, il

ne se fit remarquer à la Chambre haute que par ses tendances libérales. Il demanda notamment la suppression de la cérémonie commémorative du 21 janvier, ce qui lui valut les félicitations de Royer-Collard, et se montra l'adversaire décidé de toutes les mesures de réaction. Le roi le nomma grand officier de la Légion d'honneur le 27 avril 1847. Après la révolution de février, il rentra dans la vie privée. Admis à la retraite, le 8 juin 1848, comme général de division, il se consacra exclusivement à ses travaux littéraires, et n'exerça aucune fonction publique sous le second empire, auquel cependant il ne témoigna pas d'hostilité. On a de lui : *Campagne du général Macdonald dans les Grisons* (Paris, 1802); *Histoire de Napoléon et de la grande armée en 1812* (Paris 1824, 2 volumes), ouvrage qui souleva de nombreuses polémiques et lui attira une si vive réputation de la part du général Gourgaud qu'il dut se battre en duel et fut blessé; *Histoire de Russie et de Pierre-le-Grand* (1829); *Histoire de Charles VIII, roi de France* (1834, 2 volumes); *Eloge historique du maréchal Lobau* (1839); il a aussi collaboré au *Journal des sciences militaires*, au *Dictionnaire de la Conversation*, etc.

SÉGUR (PAUL-CHARLES-LOUIS-PHILIPPE, COMTE DE), député de 1842 à 1848, né à Paris le 25 avril 1800, mort à Paris le 14 janvier 1898, fils du précédent, propriétaire, conseiller général de Seine-et-Marne, fut élu député du 3^e collège électoral de Seine-et-Marne (Fontainebleau) le 9 juillet 1842, par 315 voix (533 votants, 573 inscrits), contre 215 à M. Lebeuf, député sortant, et fut réélu le 1^{er} août 1846, par 299 voix (543 votants, 594 inscrits), contre 237 à M. Lebeuf. Partisan de la monarchie de juillet, dont il se faisait le prosélyte dans les salons, il soutint constamment le pouvoir et vota pour l'indemnité Pritchard et contre la proposition Rémusat. Il rentra dans la vie privée aux événements de 1848.

SÉGUR (LOUIS-PHILIPPE-CHARLES-ANTOINE, COMTE DE), représentant à l'Assemblée nationale de 1871, né à Paris le 22 décembre 1838, fils du précédent, et gendre de Casimir Périer, propriétaire, conseiller général du canton de Lez-les-Bocages, fit une certaine opposition à l'empire à propos de la question romaine. Le 8 février 1871, il fut élu représentant de Seine-et-Marne à l'Assemblée nationale, le 7^e et dernier, par 15,044 voix (43,606 votants, 97,413 inscrits). Il prit place à droite, fit partie de la réunion Saint-Marc-Girardin, signa l'adresse des députés syllabistes au pape, fut secrétaire de l'Assemblée, rapporteur des marchés conclus pendant la guerre à Lyon et dans le Nord, et vota pour la paix, pour l'abrogation des lois d'exil, pour la pétition des évêques, pour la démission de Thiers, pour le septennat, pour le ministère de Broglie, pour l'amendement Wallon, pour les lois constitutionnelles. Il ne se représenta pas aux élections de 1876.

SÉGUR D'AGUESSEAU (RAYMOND-JOSEPH-PAUL, COMTE DE), représentant en 1849, sénateur du second Empire, né à Paris le 11 février 1803, mort au château d'Oléac (Hautes-Pyrénées) le 15 février 1889, frère du comte Henry-Raymond-Eugène de Ségur (*Voy. plus haut*), neveu du comte Molé, cousin du général La Fayette, joignit à son nom celui de sa mère dont la famille s'était éteinte en 1826. Il fit son

droit à Paris, puis à Aix, entra, comme auditeur au conseil d'Etat le 23 décembre 1828, puis fut nommé substitut du procureur du roi à Rambouillet (octobre 1829), d'où il passa, en qualité de substitut du procureur général, à Amiens (25 mars 1830). Il se montra favorable au parti constitutionnel libéral et adhéra, après juillet, au gouvernement de Louis-Philippe. Il eut à requérir la condamnation de plusieurs journaux démocratiques poursuivis par le ministère, et fut appelé, le 14 juillet 1833, à la préfecture des Hautes-Pyrénées. Son zèle pour le pouvoir ne se démentit pas dans ce poste. En juillet 1835, il passa à la préfecture du Lot, puis il revint, en 1837, sur sa demande, à la préfecture des Hautes-Pyrénées. Mais son attitude lors des élections générales de cette même année amena sa destitution : il avait refusé de combattre les légitimistes. Après avoir échoué plusieurs fois comme candidat à la députation, notamment lors des élections à l'Assemblée constituante (1848) avec une profession de foi républicaine, M. de Ségur-d'Aguesseau fut élu (13 mai 1849) par les conservateurs royalistes des Hautes-Pyrénées, représentant à l'Assemblée législative, le 1^{er} sur 5, avec 21,969 voix (48,393 votants, 71,204 inscrits). A l'ouverture de la session, lorsque M. Landolphe demanda qu'on acclamât le gouvernement républicain, M. de Ségur-d'Aguesseau expliqua le peu d'enthousiasme de la droite : « Si je n'ai pas poussé, dit-il, le cri de : Vive la République, ce cri qui est dans ma conscience et dans mon cœur, c'est parce que je savais que, d'un certain côté de cette Assemblée, on l'appliquait à une certaine fraction du peuple, pendant que la Constitution ne reconnaît pour le peuple que l'universalité des citoyens. Ma conclusion, Messieurs, la voici : c'est que, reprenant l'attitude qui nous appartient, nous venons, au nom de la Constitution, au nom de l'universalité des citoyens que nous représentons, crier : Vive la République ! » M. de Ségur opina avec la majorité, pour l'expédition de Rome, pour la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement, pour la loi restrictive du suffrage universel. Il se sépara de la majorité pour seconder la politique du prince-président et fit partie de la Commission consultative nommée au lendemain du coup d'Etat. Dans la dernière séance de cette Commission, il dit : « La voix de Dieu vient de se faire entendre ; le grand acte du 2 décembre, cet admirable coup de vigueur contre l'anarchie, contre l'un des foyers les plus ardents de la démagogie européenne, est désormais ratifié, consacré, glorifié par le peuple français. » Et il demanda, « pour faire cesser la situation abaissée faite depuis trois ans au chef de l'Etat, que le président logeât dans l'antique palais des rois héréditaires, seule résidence digne de lui. » Le 26 janvier 1852, il fut fait sénateur. Vice-président du conseil général des Hautes-Pyrénées, il fit, le 23 août 1852, émettre le vœu qu'usant de l'initiative à lui confiée par la Constitution, le Sénat proposât au peuple français le rétablissement de la dignité impériale. Il resta pendant toute la durée de l'Empire, dans la Chambre haute, un des plus fermes soutiens de la dynastie, et opina constamment avec la droite autoritaire et catholique. En février 1866, dans la discussion de l'Adresse, il s'éleva contre la licence de la presse, attaqua la candidature patronnée de M. Havin dans la Manche : « La gravité de la situation, ajouta-t-il, ne peut échapper à personne : il faut la signaler à l'empereur, afin qu'il puisse, pendant qu'il en est temps encore, empêcher M. de Per-

signy de devenir le Polignac de l'Empire. » En février 1866, il proposa que la France, avant de quitter les Etats romains, fit restituer au Pape toutes les provinces détachées du Saint-Siège ; il traita, de « triste et scandaleux » le discours à tendances « libérales » prononcé au Sénat par le prince Napoléon dans la discussion du sénatus-consulte du 2 septembre 1869, désapprouva les tentatives de retour au régime parlementaire qui marquèrent la fin du règne de Napoléon III, et ne craignit pas de blâmer ce qu'il appela la « faiblesse » des ministres à l'égard de la presse. En 1858, un grave dissentiment qui s'éleva entre lui et le préfet du département des Hautes-Pyrénées lui fit donner avec éclat sa démission de conseiller général. Le préfet reçut une autre destination. M. de Ségur-d'Aguesseau reentra dans la vie privée au 4 septembre 1870. Commandeur de la Légion d'honneur (1861).

SÉGUR-LAMOIGNON (ADOLPHE - LOUIS - MARIE, VICOMTE DE), pair de France, né à Paris le 31 août 1800, mort au château de Méry-sur-Oise (Oise) le 30 novembre 1876, issu d'une des plus anciennes maisons de la Guienne, était fils de Octave-Henri-Gabriel de Ségur et de Félicité d'Aguesseau. Ayant épousé Mlle de Lamoignon, il joignit à son nom celui de sa femme en vertu d'une ordonnance du 13 décembre 1823, et, le 17 mai 1828, il fut admis, par droit héréditaire, à la Chambre des pairs, en remplacement de son beau-père, le vicomte Christian de Lamoignon, décédé. M. de Ségur-Lamoignon siégea au Luxembourg jusqu'en 1848, et reentra à cette époque dans la vie privée. Chevalier de la Légion d'honneur.

SÉGUR-LAMOIGNON (ADOLPHE - LOUIS - EDGAR, COMTE DE), député au Corps législatif de 1857 à 1863, né à Aube (Orne) le 19 juillet 1825, fils du précédent, entra dans la carrière diplomatique et fut, sous le second Empire, secrétaire de légation à Munich, puis premier secrétaire d'ambassade à Constantinople. Le 22 juin 1857, il fut élu député au Corps législatif dans la 3^e circonscription de la Meuse, par 16,011 voix (19,509 votants, 26,171 inscrits), contre 3,396 à M. Raulin, ancien représentant. Son élection ayant été l'une des deux contestées à l'ouverture de la législature, il donna sa démission ; M. Emile Ollivier, qui voulait engager un débat à fond sur les élections de 1857, à propos de l'élection de la Meuse, demanda en vain que la démission fut refusée ; le président lui retira la parole, la démission mettant fin à toute discussion. M. de Ségur obtint le renouvellement de son mandat le 3 janvier 1858, par 15,628 voix (19,323 votants, 26,871 inscrits), contre 3,422 à M. Raulin, critiqué (mars 1861) l'indécision de la politique impériale vis-à-vis du Piémont, et vota d'ailleurs avec la majorité dynastique jusqu'aux élections générales de 1863, qui l'éloignèrent de la vie politique. Retiré dans ses propriétés du Morbihan, il protesta, en juillet 1870, dans une lettre à l'Univers, contre le pillage de 31 églises dans le seul arrondissement de Lorient.

SÉGURET (AMANS-JOSEPH-HENRI DE), député de 1824 à 1827, né à Rodez (Aveyron) le 10 janvier 1784, mort à Rodez le 4 octobre 1835, président du tribunal de cette ville, se présenta à la députation, le 25 février 1821, dans le 1^{er} arrondissement électoral de l'Aveyron (Rodez) où il échoua avec 102 voix contre 136 à

l'elu, M. Delauro; il fut élu, huit jours après, député du grand collège du département, par 74 voix (146 votants, 186 inscrits). M. de Ségur siégea obscurément dans la majorité et n'essaya qu'une fois de prendre la parole, à propos d'un infanticide; mais ses amis du centre le firent taire. Il quitta la vie politique aux élections de 1827.

SÉGUY (GUILAUME-LOUIS-JOSEPH), député de 1827 à 1830, né à Montauban (Tarn-et-Garonne) le 25 juillet 1782, mort à Toulouse (Haute-Garonne) le 28 février 1841, ancien procureur général à la cour de Limoges, fut élu, le 24 novembre 1827, député du grand collège du Lot, par 62 voix (101 votants, 143 inscrits). Il siégea obscurément dans la majorité et vota contre l'Adresse de 221. « Digne, sous tous les rapports, de ses collègues de députation, dit un biographe du temps, M. Séguy siége, vote, dîno avec les ministériels. » Réélu, le 3 juillet 1830, par 70 voix (119 votants, 139 inscrits), il fut invalidé et remplacé, le 28 octobre suivant, par M. Murat. Il n'a pas fait partie d'autres assemblées.

SEIGNOBOS (CHARLES-ANDRÉ), représentant en 1871, député de 1876 à 1881, né à la Mastro (Ardèche) le 25 août 1822, d'une famille protestante, fit son droit à Paris, fut reçu avocat en 1844, et voyagea en Europe. Il se trouvait à Rome, en 1848, quand ses concitoyens le portèrent sans succès à la Constituante; peu après, bien qu'il ne fût pas absent, il fut nommé conseiller général du canton de Lamastré, et ne cessa depuis, de faire partie de ce conseil, tant comme secrétaire que comme vice-président. Fondateur d'un orphelinat agricole, président de diverses sociétés charitables, membre du consistoire de son département et conseiller municipal de sa commune, il fut décoré de la Légion d'honneur en 1868. Elu, le 8 février 1871, représentant de l'Ardèche à l'Assemblée nationale, le 8^e et dernier, par 38,253 voix (73,015 votants, 115,623 inscrits), il prit place au centre gauche, signa la proposition Rivet, déposa divers amendements aux lois organiques, fit partie d'un certain nombre de commissions, et vota, pour la paix, pour le service de trois ans, contre la démission de Thiers, contre le septennat, contre le ministère de Broglie, pour l'amendement Wallon, pour les lois constitutionnelles. Réélu, le 20 février 1876, député de la 1^{re} circonscription de Tournon, par 9,114 voix (16,507 votants, 29,929 inscrits), contre 7,991 à M. de la Tourrette, il prit de nouveau place à gauche et fut l'un des 363 députés qui, au 16 mai, refusèrent de voter l'ordre du jour de confiance demandé par le ministère de Broglie. Réélu, le 14 octobre 1877, par 9,773 voix (17,042 votants, 21,514 inscrits), contre 8,168 à M. de Boissy-d'Anglas, il continua de siéger dans la majorité républicaine, et déposa, en décembre 1879, un projet de loi sur la liberté de réunion pour l'exercice d'un culte, qui fut pris en considération par la Chambre. Il fut mêlé, en février 1880, à une affaire qui provoqua une interpellation à la Chambre. Un décret du 7 février avait révoqué de ses fonctions M. Clappier, avocat général à Nîmes. Or, M. Clappier avait donné des conclusions défavorables à M. Seignobos dans un procès déjà perdu par ce dernier devant le tribunal d'Annonay et porté en appel devant la cour de Nîmes. Dans une lettre du 8 février à son avocat, M. Seignobos écrivait: « Je ne voulais

vous reparler de notre malheureuse affaire, que lorsque j'aurais obtenu la destitution de M. Clappier. J'ai eu le malin plaisir de lui annoncer hier cette nouvelle... Je ne cache pas la part décisive que j'ai prise à sa révocation. » L'interpellation fut retirée, sur l'affirmation du ministre de la Justice, M. Cazot, que M. Seignobos « s'est vanté d'avoir commis une mauvaise action qu'il n'a jamais commise », et que la destitution était due à des motifs d'ordre purement politique. Les élections du août 1881 ne furent pas favorables à M. Seignobos; il échoua, au second tour, le 4 septembre, dans le même arrondissement, avec 6,715 voix, contre 7,458 à M. Saint-Prix.

SEJEAN-DE-CÉZEAUX (PIERRE), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Paris le 13 janvier 1777, mort à une date inconnue, propriétaire, fut élu, le 7 mai 1815, représentant de l'arrondissement de Sceaux à la Chambre des Cent-Jours, par 42 voix (73 votants, 123 inscrits). Il rentra dans la vie privée après la courte session de la législature.

SELLIER (FRANÇOIS-EDOUARD), député de 1844 à 1846, né à Rouen (Seine-Inférieure) le 3 août 1795, mort à Cherbourg (Manche) le 29 janvier 1869, filateur à Gonneville (Manche), fut élu, le 27 avril 1844, député du 3^e collège de ce département (Cherbourg), par 292 voix (580 votants, 654 inscrits), contre 288 au général Meslin, qui soutenait le ministère. M. Sellier remplaçait à la Chambre M. de Bricqueville, décédé. Il siégea sur les bancs de l'opposition dynastique, avec laquelle il vota contre l'indemnité Pritchard, et pour les diverses motions tendant à la réforme électorale et parlementaire, et ne fut pas réélu aux élections de 1846.

SELVES (JEAN-BAPTISTE), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Montauban (Tarn-et-Garonne) en 1760, mort à Paris le 16 juillet 1823, avocat à Montauban à l'époque de la révolution, puis président du tribunal criminel de cette ville sous le Directoire, fut élu, le 23 germinal an V, député du Lot au Conseil des Cinq-Cents, par 197 voix (232 votants). Son élection fut annulée au 18 fructidor. Juge au tribunal de 1^{re} instance de la Seine en l'an VIII, il passa peu après au tribunal criminel, et fut l'un des juges dans le procès de Moreau et de Cadoudal. Il cessa bientôt ces fonctions et, atteint d'une singulière monomanie, intenta une série ininterrompue de procès, qu'il plaida le plus souvent lui-même, d'abord contre les personnes avec lesquelles il s'était trouvé en relations, puis contre les avoués qui avaient occupé pour lui, contre les juges, et contre les journalistes qui s'étaient égayés de ses ardeurs processives. En quelques années il obtint soixante-douze jugements, qui lui coûtèrent plus de 400,000 francs. Un dernier procès, contre son secrétaire, ne fut même jugé qu'après sa mort. On a de lui: *Explication de l'origine et du secret du vrai jury* (1811). — *Tableau des désordres dans l'administration de la justice, et des moyens d'y remédier* (1812). — *Indication de quelques dispositions urgentes pour calmer provisoirement le mal des procès et surtout les frais* (1815), etc.

SELVES (JEAN), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Sarlat (Dordogne) le

14 janvier 1756, mort à une date inconnue, « fils de maître Antoine Selves, avocat au parlement, et de demoiselle Marie-Marguerite Salmié, » appartient à la magistrature sous Napoléon I^{er}. Il était procureur impérial à Sarlat, lorsqu'il fut élu (17 mai 1815) représentant de l'arrondissement de Sarlat à la Chambre des Cent-Jours, par 60 voix (93 votants, 178 inscrits), contre 32 à M. Limoges, avocat. Son rôle parlementaire prit fin avec la session.

SELVES (HENRY-ANTOINE-AUGUSTE), député de 1837 à 1839, né à Montauban (Tarn-et-Garonne) le 2 juillet 1790, mort à une date inconnue, imprimeur lithographe de l'Université de Paris et conseiller général, fut élu, le 4 novembre 1837, député du 1^{er} collège de Seine-et-Marne, par 221 voix (387 votants, 554 inscrits). Il prit place au centre gauche et vota contre l'Adresse et contre le ministère Molé. Il échoua, dans le même collège, le 2 mars 1839, avec 228 voix, contre 233 à l'élu, M. de Choiseul-Praslin, et ne reparut plus sur la scène politique.

SÉLYS LONGCHAMPS (MICHEL-LAURENT, BARON DE), député au Corps législatif en l'an X, né à Liège (Belgique) le 10 février 1759, mort à Liège le 25 avril 1837, maire de sa ville natale, puis juge au tribunal de 1^{re} instance de la Seine (14 germinal an VIII), fut élu, le 6 germinal an X, par le Sénat conservateur, député du département de l'Ourthe au Corps législatif. Il en sortit en l'an XV.

SEMBEAUSEL (JEAN-BERNARD-CAPRAIS), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Agen (Lot-et-Garonne) le 19 août 1765, mort à Agen le 15 août 1831, était directeur des contributions, quand il fut élu, le 24 germinal an VI, député du Lot-et-Garonne au Conseil des Cinq-Cents. Il n'y joua qu'un rôle obscur et rentra dans la vie privée au 18 brumaire.

SEMELLÉ (JEAN-BAPTISTE-PIERRE, BARON), député en 1822 et de 1830 à 1837, né à Metz (Moselle) le 16 juin 1773, mort au château d'Urville (Moselle) le 24 janvier 1839, « fils de François Semellé, receveur des greniers à sel de Metz, et de Barbe Orlot », s'engagea en 1791 dans les volontaires de la Moselle et devint rapidement capitaine-colonel du 2^e de ligne en 1801. Commandeur de la Légion d'honneur (19 frimaire an XII), il fit les campagnes de 1806 et de 1807, fut blessé à Golymin, se distingua à Braunsberg et à Eylau, où son régiment fut anéanti, et où il fut grièvement blessé, fut promu général de brigade après cette bataille, créé baron de l'empire le 1^{er} juin 1808, et envoyé en Espagne. Il se distingua à Cuença, devint chef d'état-major du 1^{er} corps et fut promu général de division le 31 juillet 1811; quelques jours après, il repoussait Ballesteros malgré l'infériorité de ses forces. Il quitta l'Espagne en 1813, fit en partie la campagne de Saxe, et se rendit à Paris peu de temps avant l'arrivée des Bourbons. Louis XVIII le nomma inspecteur général d'infanterie dans la 19^e division (1^{er} juin 1814) et chevalier de Saint-Louis. Au retour de l'île d'Elbe, Semellé fut nommé par l'empereur gouverneur de Strasbourg, et y fut exposé aux mêmes dangers que Rapp lors de la révolte de la garnison. La seconde Restauration le mit en demi-activité de service; Semellé se retira alors à Urville près Metz, où il s'occupa d'agriculture. En 1819, il fut replacé dans les cadres

de l'armée active. Élu, le 15 février 1822, député du 4^e arrondissement électoral de la Moselle (Sarreguemines), en remplacement de M. Rolland décédé, par 54 voix (95 votants, 111 inscrits), contre 33 à M. Durand, il siégea à gauche et prit la parole sur le budget de la guerre et sur les douanes. Le 28 mars, il répliqua avec une certaine vivacité au général Lafont (*Voy. ce nom*), qui avait injurié l'armée impériale. Un duel fut résolu. Il eut lieu le 30; les généraux Sébastiani, Partouneaux, Gérard et Digeon servirent de témoins; les adversaires échangèrent chacun trois balles sans résultat. Le général Semellé échoua ensuite à la députation: le 13 novembre 1822, avec 43 voix contre 73 à l'élu, M. Durand; le 17 novembre 1827, avec 34 voix contre 71 à l'élu, M. Michel de Saint-Albin, et, le 20 juin 1829, dans le grand collège du même département, avec 78 voix contre 84 à l'élu, M. de Balzac. Il rentra au parlement le 23 juin 1830, comme député du 3^e arrondissement électoral de la Moselle (Metz), élu par 244 voix (404 votants, 428 inscrits) contre 157 au député sortant, M. de Turmel. Ce succès pour la cause libérale fut salué avec enthousiasme par les Messins. Le 18 août, le général prit la parole pour soutenir la proposition du colonel Paixhans, relative au serment militaire; il fit ensuite partie de la commission chargée d'examiner le projet de loi tendant à assurer l'avenir des officiers de tous grades; en septembre, il fut chargé par le maréchal Gérard d'organiser les divisions militaires du Nord-est. En mars 1831, il défendit contre Guizot les associations nationales, et particulièrement celle de Metz; cependant il ne partagea pas la disgrâce de ses co-signataires, fut conservé dans le cadre d'activité, et nommé grand-officier de la Légion d'honneur et inspecteur général des divisions du Nord-Est. Cette faveur ne tarda pas à s'expliquer; on apprit en effet que le général Semellé n'était entré dans l'Association dite nationale « que pour lui donner une salutaire direction ». Réélu, le 5 juillet 1834, député du 6^e collège de la Moselle (Sarreguemines) par 93 voix (160 votants, 223 inscrits), contre 40 à M. Paixhans, il siégea désormais dans la majorité ministérielle, et quitta la vie politique aux élections de 1837.

SÉMERIE (ANTOINE), député de 1834 à 1837, né à Bios (Var) le 4 février 1793, mort à Grasse (Alpes-Maritimes) le 12 novembre 1837, appartenait à la magistrature. Il était procureur du roi à Marseille, lorsqu'il fut élu, le 21 juin 1834, député du 4^e collège du Var (Grasse), par 137 voix (206 votants, 246 inscrits), contre 65 à M. Morguis. Il siégea dans les rangs de la majorité et obtint du pouvoir un brillant avancement. Promu procureur général, il dut se représenter devant ses électeurs, et fut réélu, le 30 août 1836, par 147 voix (201 votants, 296 inscrits). Son mandat lui fut encore renouvelé aux élections générales du 4 novembre 1837, par 136 voix (192 votants, 320 inscrits). Décédé le 13 du même mois, il fut remplacé à la Chambre par M. Boulay.

SÉMONVILLE (CHARLES-LOUIS HUGUES, MARQUIS DE), membre du Sénat conservateur et pair de France, né à Paris le 1^{er} juillet 1759, mort à Paris le 11 avril 1833, fils de Huguet de Montaran, commis du cabinet de Louis XV, fut reçu, à 19 ans, conseiller au parlement de Paris et, comme tel, réclama, dès 1786, dans un discours remarqué, la convocation des États-

Général. Elu député suppléant de Paris à l'Assemblée nationale, il ne fut pas appelé à y siéger, et se lia avec Mirabeau, dont il devint le compagnon de plaisirs, et dont il prépara, avec Talon, la défection en faveur de la cour. Le ministre de Montmorin l'envoya en mission à Bruxelles, au moment de la lutte de la Belgique contre l'Autriche (1790), puis le chargea (août 1791) de représenter la France auprès de la république de Gènes. Bientôt après (1792) l'ambassade de Constantinople lui fut confiée. La frégate qui devait l'y transporter avait ordre de relâcher d'abord en Corse; c'est là que Sémonville eut occasion de connaître le capitaine Bonaparte. Il se trouvait encore en Corse lorsqu'il fut l'objet d'une dénonciation; il se rendit sur le champ à Paris pour se justifier et y réussit si bien que Danton lui confia, dit-on, une mission secrète qui avait pour but de sauver la reine et le Dauphin, encore détenus au Temple. Le cabinet de Vienne ne répondit à ces propositions qu'en faisant enlever le négociateur sur le territoire des Grisons, où il se trouvait alors, et en le faisant jeter dans les cachots de Mantoue, puis de Kufstein. Il resta plusieurs années en prison, et fut échangé, en 1795, contre la fille de Louis XVI. Sémonville ne fut pas employé officiellement par le Directoire; mais Barras le chargea, après le 18 fructidor, de ses négociations avec Louis XVIII. A la suite de la Journée du 18 brumaire, Bonaparte l'appela au conseil d'Etat, et le nomma ambassadeur à la Haye. Puis il le fit membre de la Légion d'honneur (9 vendémiaire an XII), et commandeur de l'ordre (25 prairial). Le 12 pluviôse an XIII, M. de Sémonville entra au Sénat, fut créé comte de l'empire le 8 mai 1808, et fut pourvu de la sénatorerie de Bourges (1809). La même année il fut chargé de proposer au Sénat la réunion de la Toscane, puis celle de la Hollande à la France. Nommé, à la fin de 1813, commissaire extraordinaire dans la treizième division militaire (Bourges), il y prit les mesures de sûreté publique exigées par la situation. Après la prise de Paris en 1814, il s'empressa d'adhérer, comme tous ses collègues, à la déchéance de Napoléon. Toutefois il fit adopter l'ordre du jour pur et simple sur une lettre par laquelle l'empereur Alexandre notifiât à ce corps d'avoir à réhabiliter solennellement la mémoire de Moreau. Louis XVIII comprit M. de Sémonville au nombre des membres de la Chambre des pairs instituée par la nouvelle Charte, et l'appela en outre aux fonctions de grand référendaire de cette assemblée, avec un traitement de 80,000 francs. Pendant les Cent-Jours, Sémonville repoussa les avances qui lui furent faites par Napoléon et resta dans ses terres jusqu'au moment où la seconde Restauration lui permit de revenir s'installer au Luxembourg, où le roi allait souvent le visiter. Il monta d'ailleurs rarement à la tribune, se réservant pour les discussions particulières, dans lesquelles triomphait son esprit de conversation. Talleyrand l'appelait « le vieux chat », et c'est de lui qu'il disait : « Quel intérêt Sémonville peut-il bien avoir aujourd'hui à être malade ? » La souplesse de ses principes ne l'empêcha pas de faire entendre parfois aux ministres de dures vérités : bien que l'opposition lui reprochât souvent la magnanimité sincère que le gouvernement lui avait octroyée, l'opinion publique lui sut gré d'avoir renvoyé avec éclat une invitation de M. d'Apponyi, ambassadeur d'Autriche, qui venait d'essayer d'envoyer à quelques maréchaux de France les noms et les titres italiens qu'ils

devaient à leurs victoires. Après la publication des Ordonnances de juillet, M. de Sémonville essaya d'éclairer Charles X sur les dangers qui couraient le trône. Il gagna Saint-Cloud, en compagnie de M. d'Argout, et eut avec le roi un long et pressant entretien dont le résultat fut la convocation du conseil et le retrait des Ordonnances. On sait comment ces tardifs efforts avortèrent. Sémonville conserva sous le gouvernement de juillet sa place de grand référendaire à la Chambre des pairs; le 25 juillet 1831, il fit pavoiser la salle des séances de la Chambre des pairs de quarante drapeaux autrichiens envoyés en 1805 par Napoléon au Sénat conservateur, et ménagea ainsi au jeune duc d'Orléans l'occasion d'une belliqueuse allocution. Remplacé, le 31 septembre 1831, dans ses fonctions de grand référendaire par le duc Decazes, il se retira à Versailles dans une maison qu'il y avait récemment acquise, reçut le titre de référendaire honoraire, et partagea avec son successeur les émoluments attachés à la fonction. Il tenait de Louis XVIII le titre de marquis, et avait épousé la veuve du président de Montholon, mère du général.

SÉNARD (ANTOINE-MARIE-JULES), représentant en 1818, ministre, représentant en 1874, député de 1877 à 1881, né à Rouen (Seine-Inférieure) le 9 avril 1800, mort à Paris, le 29 octobre 1888, fils d'un architecte, fit ses études au lycée de Rouen, fut reçu avocat à Paris, et se fit inscrire, à 19 ans, au barreau de sa ville natale. Il y remporta de brillants succès de cour d'assises, prit parti contre la branche aînée lors des Ordonnances de juillet, mais ne tarda pas à faire de l'opposition au gouvernement de Louis-Philippe; il présida, le 24 décembre 1847, le banquet réformiste de Rouen. Ratonnier de l'ordre des avocats, il fut nommé par le gouvernement provisoire, procureur général à Rouen (mars 1848); mais il résigna ces fonctions, pour se faire élire, le 23 avril suivant, représentant de la Seine-Inférieure à l'Assemblée constituante, le 13^e sur 19, par 102,162 voix. Les troubles ayant éclaté à Rouen, il y revint, n'ayant pas encore été remplacé comme procureur général, réussit à triompher de l'émeute, et, de retour à Paris, fit partie du comité du travail, et fut nommé président de l'Assemblée. L'appui qu'il prêta à la dictature du général Cavaignac lors des journées de juin, lui valut les félicitations de l'Assemblée et le portefeuille de l'Intérieur (25 juin); il s'efforça, dans ce poste, de réorganiser l'administration, donna sa démission le 13 octobre, et fit de l'opposition au prince L. Napoléon, après l'élection présidentielle du 10 décembre. Il vota pour le rétablissement du cautionnement, contre le droit au travail, contre l'impôt progressif, contre l'amendement Duvergier de Lauranne sur les deux Chambres, pour l'amendement Grévy, pour le remplacement militaire, pour la proposition Raucou, contre la diminution de l'impôt du sel, pour la mise en accusation du président et de ses ministres. Non réélu à la Législative, M. Sénard se fit inscrire au barreau de Paris. Au 4 septembre 1870, le gouvernement de la Défense nationale l'envoya en mission à Florence pour réveiller en notre faveur les sympathies italiennes, et pour demander des explications sur le mouvement séparatiste qui semblait se dessiner à Nice. Bien que M. Sénard eût cru devoir féliciter officiellement Victor-Emmanuel « de l'heureux événement qui délivrait